

Modification de la commission de dépôt

SANADETT SICAV

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 1^{er} août 1996
Siège social : 9, rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

SANADETT SICAV informe ses actionnaires et le public qu'en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signé en date du 26 décembre 2014, il a été décidé de réviser à la hausse la commission de dépôt de l'ARAB TUNISIAN BANK en contrepartie de ses prestations de dépositaire de la SICAV.

Ainsi, cette commission sera fixée à **10 000 dinars HT par an au lieu de 1 000 dinars HT par an**.

Cette augmentation de la commission de dépôt sera mise en application à partir du 1^{er} janvier 2015.